



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMAZIONE  
 D'INFORMAZIONE

LAVEZZI

# MÉNAGER ET AMÉNAGER

pages 5 à 9

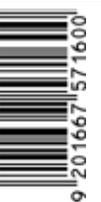


ISULA SURELLA  
**QUAND**  
**LA MER MONTE...**  
 P10

ÉDITO P3 • OPINION P4 •  
 ANNONCES LÉGALES P11

SOCIAL P25 • EMPLOI P28 • SORTIR P30

1,60€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

18 > 23 mars 2019



Thème 2019

“

**L'information  
sans  
frontières ?**

”



Dessin original réalisé pour la 30<sup>e</sup> édition de la  
Semaine de la presse et des médias dans l'École par  
Bolígán (Mexique), membre de Cartooning for Peace.

## SOMMAIRE

OPINION

P4

TERRITOIRE **MÉNAGER ET AMÉNAGER**

P5



ISULA SURELLA

P10



ANNONCES LÉGALES

P11

SOCIAL

P23

EMPLOI FORMATION

P22

SORTIR

P26

[f https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle](https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle)
[t https://twitter.com/IcnActu](https://twitter.com/IcnActu)


## ISULA RUMENZULA

Passani l'anni è l'affari ùn trova suluzioni. È pari chì omu si ni scordi, fora di quandu cullittivi nant'à certi tarritorii si movini, o chì a puzza cumencia à cullà pà ssi palazzi di i nostri cità maiò, quand'elli diventani muntagni. Parlemi, di sicuru, di i rumenzuli. Da una crisa à un'antra, solu calchi mesi, ma mai un principiu veru d'arrigulamentu. Puru s'elli si moltiplicheghjani i riunioni senza fini di cuncertazioni trà i sfarenti puteri publichi è l'attori chì sò cumpitenti in a materia, u prublema ùn pianta di crescita. Tali à un vascellu prontu à affundassi. Dopu avè intarratu à più pudè è cuntinuendu nant'à ssa strada quì pà u pocu di capacità chì ci ferma, hè spuntata un'idea magica, chì si dicia eppuru ch'ella era fora di leghji : mandà i nostri rumenzuli da mari in là. Aldilà di ciò ch'ella pò custà un'intrapresa simuli, bisognu à pinsà à ciò ch'elli ni diciariani l'abitanti di u «paesi amicu» di i lochi cuncirnati. Unu di i siti amintati hè quillu di u Mirail, un quartiere pupulari di Toulouse, pà 20000 tonni à l'annu (menu di 10% di ciò ch'ella prudu a Corsica in 12 mesi), cù a Sucità termica lucali, chì saria in carica di trattalli, à partasi da a fini di u 2019. Una prospettiva chì ùn ralegra mancu appena pà ssi parti di a Francia. U partitu Europa Eculugia I Verdi Toulouse hà fattu cunnoscia a so uppusizioni maiò, ma dinò, ultimamenti, u merri di a cità, Jean-Luc Moudenc, chì hà scrittu à u prifettu di l'Alta Garonna è di a regioni Uccitania. Faci sapè i so riservi di pettu à u trafficu di camiò in più nentru à a Metropolu, ma ancu nant'à ciò ch'ellu qualifichighja di « tuntia ambientali », fendu viaghjà millai di balli di rumenzuli nant'à centunai di chilometri pà battellu, trenu o camiò, par via chì a Corsica ùn hà micca l'infrastrutturi di trattamentu nicissarii. Si pò capiscia i so inchietudini, è largamenti. S'è l'incineratori ùn hè micca a suluzioni miraculu, nienti chì di pettu à i danni nant'à l'ambienti, è chì l'altri pussibilità di rialisazioni ditti «menu gattivi» sò torna belli luntani, tocca à noi tutti, di manera individuali è cullittiva, di movaci. Ancu s'è da u di à u fà, u passu pari difficiuli à francà par certi, spiccà i rumenzuli è riveda a nostra manera di cunsumà, à u sensu marcanti di i cosi, ferma l'unicu mezu pà pruvà à limità i disgusti à cortu, mezu è longu andà. O tandu, passaremi da l'isula «a più bella» à a «poubelle»...■

Santu CASANOVA

## Oui,... mais

**P**as un jour sans un article empli d'invectives, sans verbe haut manquant souvent de sujet argumenté. Conséquence du développement des réseaux sociaux dits libérateurs alors qu'ils sont surtout amplificateurs, déformateurs. La mise à mal voire à mort de l'autre devient la règle pour blesser ou détruire à coup d'offenses langagières cet adversaire qui n'aime pas le message de désobéissance civile du moment.

Oui, vous pouvez participer à un rassemblement contre la haine, l'antisémitisme mais vous prenez le risque d'être traité d'hypocrite, de paradeur ou entendre parler de récupérations politiques.

Oui, vous pouvez soutenir que le Grand débat national a du bon, dire qu'y participer peut être l'occasion d'exprimer ses attentes, ses colères mais quelques-uns vous rétorqueront que c'est du temps perdu, un leurre qui ne permettra pas d'obtenir de réponses satisfaisantes.

Oui, vous pouvez tenter de discuter avec des Gilets jaunes du virage dangereux pris par certains d'entre eux mais attention à ne pas vous voir affubler de quelques noms d'oïseaux et voir votre plumage se couvrir de vulgarités, abjections et autres intimidations!

Cet abondant bourgeonnement de mais marque l'arrivée précoce du printemps. Accompagné de quelques fleurissements de «ça ne sert à rien», «de toute façon, c'est de leur faute» ou «qu'est-ce que ça va changer?», mais a pour mission de s'immiscer dans toutes vos conversations pour les rendre quasi impossibles. Mais est fréquemment suivi d'attaques verbales, de plus en plus agressives, belliqueuses, dans la bouche ou les écrits de ceux qui s'en font les rhéteurs ou les défenseurs.

Alors mais condition de l'expression de nos doutes, conjonction précédant nos corrections, précisions, terme moteur pour avancer dans nos singulières - ou partagées - réflexions deviendrait-il aujourd'hui, un simple coordinateur de dangereuses certitudes? ■ **Dominique PIETRI**

## À PEZZI È À BUCCONI

Le 19 février, Elabe.fr et l'institut Montaignea ont publié, en partenariat avec Franceinfo et divers titres de PQR, *La France en morceaux*, une étude, qui aux dires de ses auteurs, compte «120 questions, posées à 10 010 personnes dans toute la France, avec un échantillon représentatif des résidents de chaque région métropolitaine.» Un travail qui présente donc une apparence de sérieux. A fortiori quand on lit ce genre de proclamation: «De tout chiffre on peut faire verbe. De tout mot on peut faire sens. À tout signe on peut donner une interprétation. Nous sommes Elabe».

Sauf que, à regarder la carte qui illustre ledit boulot, on se rend compte de l'absence de la Corse. Même constat pour les infographies suivantes. Pour comprendre, il faut donc aller fouiller la fiche technique de l'étude, qui spécifie que l'échantillon a été divisé en «12 sous-échantillons régionaux». Sans sur-interpréter les signes, les mots et les chiffres ont un sens: selon ces vaillants analystes et experts associés, la Corse ne fait plus partie de la métropole. Peut-être serait-il utile d'en informer M. Macron avant sa venue prévue en mars. Rester à Paris lui permettrait d'éviter un impair et de se consacrer pleinement aux deux ou trois dossiers qui le cernent de près. ■ **EP**

## LIBERTÉ JARRY FOR EVER!

**Avec rigueur et perspicacité** dignes d'un zoologiste consacrant vie et œuvre à élucider les mystères de l'espèce humaine, Alfred Jarry avait remarqué, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu' «Il est rare que les noyés aillent par bancs, à l'instar des poissons». Loin de se comporter en voyeur impavide ou, à l'occasion, égrillard, il n'hésitait pas, avec cet à propos que confère le génie, à donner une interprétation des faits observés. Ainsi, disait-il en parlant des noyés, «On en peut inférer que leur science sociale est encore embryonnaire, à moins qu'on ne juge plus simple de supposer que c'est leur combativité et leur valeur guerrière qui est inférieure à celle des poissons. C'est pourquoi ceux-ci mangent ceux-là.» Tout nous conduit à penser que, de nos jours, Jarry n'aurait pas eu besoin de plusieurs lustres pour parvenir à nous éclairer sur le comportement des sociétaires de la Ligue du lol, leurs ramifications professionnelles et l'excessive propension de ces scomber scombrus très évolués les conduisant à grenouiller en bancs collés-serrés, copiés-collés de congrès fiers de l'être. Congrès? Vraiment? Ouïgre. Indubitablement. Hélas...

Merveilleux Jarry! Jamais à court d'idées. Il s'était un jour interrogé en ces termes: «Pourquoi n'organise-t-on jamais de courses de Présidents de Républiques?»

N'en riez pas! Sous des dehors primesautiers, cette suggestion aurait permis de régler sur le champ bien des problèmes. Combien de mesquines querelles de voisinage auraient pu être désamorcées avant de finir en conflits meurtriers! Aussi, ne pourrait-on pas en ces jours de débats, réexaminer l'idée lancée par Jarry? Il conviendrait bien sûr, afin de ne jamais perdre de vue l'équité qui doit préexister à la glorieuse incertitude du sport, d'instaurer un système de handicap. Bien connu des turfistes, il permettrait de mettre sur un pied d'égalité tous les concurrents concernés. Reste, et ce ne sera pas chose aisée, à trouver le handicapé idéal. Il devra être impartial, imperméable à toute tentative de corruption. Compétent en fond, demi-fond autant qu'en demi-monde, il ne devra rien ignorer du galop et du trot attelé. Sobre, il devra savoir boire l'obstacle. Doté de la science que confère une véritable expérience, il ne pourra toutefois pas être admis à ce poste avec une date fraîcheur dépassée. Critères draconiens? On ne peut le nier. Toutefois, avant de renoncer, on pourrait y réfléchir. Lorsqu'on considère l'actuelle crise entre la France et l'Italie, force est d'admettre que l'idée lancée par Alfred Jarry et toujours d'actualité. Sans oublier que l'amour immodéré de nos concitoyens pour le PMU et autres concours de pronostics permettrait, par le biais de taxes savamment concoctées, de récolter de fructueuses recettes fiscales et d'édifier les masses. À l'exclusion des masses salariales. Of course! ■ **Paulu Santu MUSÈ-PUGLIESI**

ÎLES LAVEZZI

# MÉNAGER ET AMÉNAGER

*Acte 1 d'une politique de préservation  
du capital environnemental  
qui devrait à terme concerner l'ensemble  
des sites naturels de Corse.*



***La visite des Lavezzi, et tout particulièrement celle de l'île principale, est considérée comme incontournable par de très nombreux touristes.***

***Mais cet engouement qui n'a fait que croître a atteint un seuil alarmant et a des répercussions négatives sur ce milieu naturel censément préservé.***

***En concertation avec la Ville de Bonifacio et les professionnels des promenades en mer, l'Office de l'environnement de la Corse***

***a revu les orientations de sa gestion.***



Photos OEC

**S**i comme le proclamait un vieux slogan, la Corse jouit d'un considérable «*capital environnement*», une question se pose désormais avec acuité: comment continuer à générer des intérêts substantiels sans écorner ce capital? voire même, s'agissant de certains sites: comment cesser d'entamer le capital pour – enfin? – produire des intérêts tangibles et durables? Or au cours de ces derniers mois, le constat qui s'imposait était celui d'une saturation des sites, avec une fréquentation tendant à devenir de plus en plus préjudiciable pour ce qui fait justement tout leur attrait. Pour faire court, manifestement le fameux «*capital environnement*» tend à se dégrader plus vite qu'il ne produit d'intérêts. On l'a vu récemment à propos de la réserve de Scandola, où on observe un effondrement de la biodiversité et pour laquelle l'association de défense de l'environnement U Levante a demandé que soit mise en place une limitation d'accès «*en fixant des quotas, un numérus clausus*», afin d'arrêter «*le processus de destruction en marche*»\*.

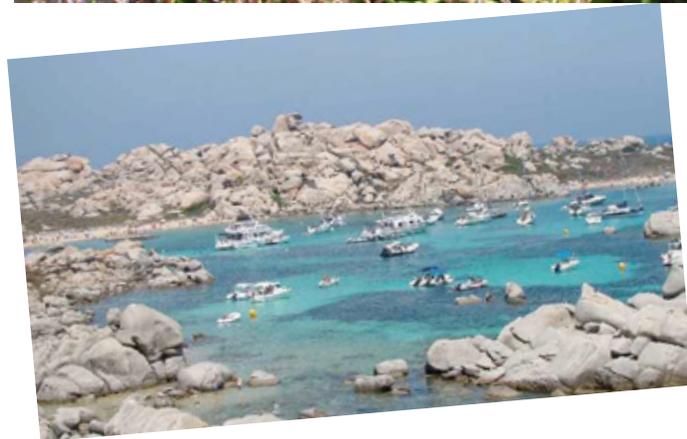
Mais le constat vaut pour d'autres sites naturels. Dont la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, et plus particulièrement l'île principale de l'archipel des Lavezzi, l'île Lavezzu, en passe d'intégrer le club peu prisé mais de moins en moins fermé des sites estampillés «*victime de son succès*». Pour les nombreux touristes qu'accueille Bonifacio, la visite de l'île fait partie des «*must*». Ainsi, indique Marie-Josée Culioli Vichera, présidente de l'office de tourisme de la ville, «*sur les 570 000 demandes reçues sur le site Internet de l'office de tourisme, 128 000 concernent les balades en mer et 33 000 portent spécifiquement sur les îles Lavezzi*». De plus, la fréquentation de Lavezzu, qui entre la fin des années 1990 et 2015 a déjà été multipliée par 2,5, a enregistré

un nouveau record de fréquentation en 2018 (lire par ailleurs). Ce fort engouement, qui manifestement doit plus à des motivations d'ordre balnéaire qu'à un intérêt marqué pour la faune et la flore de Lavezzu, a un impact négatif sur le milieu naturel. D'où la nécessité de prendre de nouvelles mesures.

Si la gestion de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio incombe à l'OEC, les Lavezzi sont cela dit la propriété de la Ville de Bonifacio. Aussi, le 18 février, à Bonifacio, François Sargentini, président de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) et Jean-Charles Orsucci, maire de Bonifacio, se sont rencontrés pour aborder la question des orientations de gestion et des axes d'intervention pour 2019 sur Lavezzu. Cette réunion, à laquelle ont pris part Nicole Serra, 1<sup>re</sup> adjointe à l'action économique; Marie-Josée Culioli Vichera et Jean-Michel Culioli, responsable scientifique à l'OEC associait également les responsables des sociétés de de promenades en mer de Bonifacio. Et a priori, la question de mettre en place une gestion plus serrée, voire plus restrictive, du site n'a pas suscité de grand débat houleux. «*Si je maintiens ce que j'ai dit il y a quelques mois, à savoir qu'il n'y a pas une surfréquentation touristique à Bonifacio, il y a en revanche des risques certains pour des sites tels que les Lavezzi mais aussi Balistrà ou encore Piantarella*, notait Jean-Charles Orsucci. Or nous n'avons certainement pas envie de tuer la poule aux œufs d'or. Car les gens ne viennent pas ici parce qu'on est gentils et agréables, mais parce que nous avons des sites exceptionnels! Et il n'y a pas d'un côté ceux qui veulent faire de l'argent et ceux qui veulent protéger l'environnement. Il n'y a que des acteurs responsables autour de cette table. Il faut donc trouver les voies et les moyens pour passer du quantitatif au qualitatif

## VOUS AVEZ DIT « IMPACTS » ?

Les conséquences de la fréquentation de Lavezzu sur le milieu naturel sont de divers ordres. S'agissant de la flore, ils concernent particulièrement la station du *Limonium lambinonii* qui, outre le fait d'offrir une jolie floraison mauve, a pour particularité d'être unique au monde: elle est en effet strictement endémique de l'île Lavezzu et plus exactement de sa partie sud. Une première évaluation de sa population a mis en évidence trois secteurs qui, du fait de la surfréquentation, présentaient des signes avérés de piétinement, dénudation, érosion et destruction de son habitat. En ce qui concerne la faune, il a été observé une baisse des effectifs nicheurs de cormorans huppés (qui concerne tout l'archipel) et il semble qu'en avant-saison, une augmentation de la fréquentation de l'île puisse se répercuter sur la nidification de certains oiseaux tels que la Fauvette *Sylvia sp*, le Merle bleu-*Monticola solitarius* ou le Petit gravelot- *Charadrius dubius*. La capacité de charge physique de l'île a également été prise en considération, notamment sur ses plages qui dès lors que 1878 personnes y étalent leurs serviettes de bain peuvent être considérées comme saturées. Puis il y a les déchets «apportés» par les visiteurs qui sont de deux types. D'une part des ordures ménagères correspondant aux déchets des pique-niques (plastiques, canettes, papiers et bio-déchets) dont la quantité, au regard du nombre de visiteurs, s'avère «relativement faible», d'autant que des campagnes de ramassage sont régulièrement organisées par le gestionnaire du site. D'autre part, en l'absence de toilettes sur l'île, il y a les différents déchets «issus du fécalisme à ciel ouvert», et là, si on ose dire, c'est open-bar : à la fin du mois d'août dernier, 70 «points de fécalisme» ont été identifiés et cartographiés. ■



Photos DR

« Nous atteignons aussi un seuil inquiétant en ce qui concerne la fréquentation des bateaux, et plus particulièrement des grosses unités. »



Photos OEC

et contingenter le nombre de visiteurs».

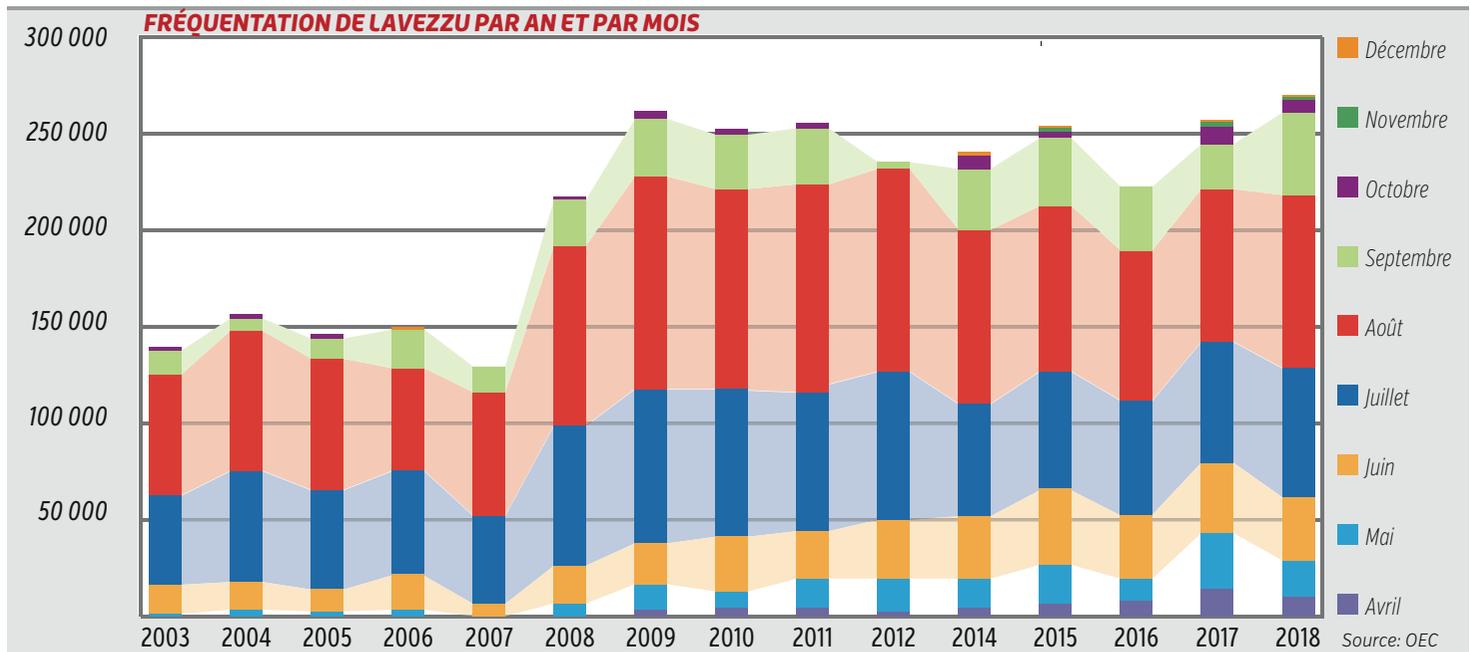
Les orientations prônées par l'OEC pour 2019 sont la limitation, la canalisation, la gestion et l'orientation des visiteurs. «Ça passe par exemple par un balisage renforcé de l'île, une signalétique, un meilleur accueil, une communication qui a du sens et qui insiste davantage sur le caractère unique de l'île et la responsabilité des visiteurs, mais aussi une présence accrue des agents pour faire respecter strictement la réglementation, soulignait François Sargentini. Le balisage et la mise en place de panneaux informatifs seront effectifs d'ici l'été, et on devrait avoir en 2020 une île bien balisée, avec la création de zones de tranquillité fermées au public, ou qui ne pourraient être visitées que dans le cadre de visites bien encadrées, conduites par des guides labellisés. Nous sommes par ailleurs en train de travailler à la rénovation du jardin botanique de l'île». Par ailleurs il est nécessaire, poursuivait le président de l'OEC, «de prendre la problématique terrestre et maritime des Lavezzi dans son ensemble. Car nous atteignons aussi un seuil inquiétant en ce qui concerne la fréquentation des bateaux, et plus particulièrement des grosses unités. Il faut donc aller plus loin, aussi, dans l'organisation des mouillages.» En ce qui concerne Lavezzu, la mise en place d'un plan de balisage a limité les possibilités de mouillage autour de l'île, notamment pour les unités supé-

**En 1976**, on dénombrait 400 passagers transportés vers l'île Lavezzu par le bateau Surcouf. Au début des années 1990, le Pr Gérard Richez\* publie les premiers travaux relatifs à la fréquentation «touristique et récréative» de l'île Lavezzu, son utilisation spatiale par les touristes et les retombées de cette fréquentation. Ainsi, pour l'année 1986, il estimait la fréquentation terrestre annuelle de Lavezzu à 15000 personnes. Depuis, le tourisme aux Lavezzi a connu trois vagues d'augmentation successives : en 1991, le nombre de visiteurs annuels passe à 100000 ; puis en 2008 on dénombre 150000 visiteurs par an ; enfin, depuis 2015 la fréquentation moyenne a atteint les 250000 personnes. À elle seule, cette petite île de 69 hectares reçoit donc près de 12% des touristes qui fréquentent la commune de Bonifacio et environ 7% des touristes visitant la Corse. Autre exemple parlant, pour la seule journée du 12 août 2015, sur les 22000 personnes dénombrées lors du comptage total de la fréquentation de la Réserve nationale des Bouches de Bonifacio, de la Punta di a Chjappa à Roccapina, plus de 4500 avaient débarqué sur l'île Lavezzu. Soit 20% la fréquentation de la réserve.

En 2018, la fréquentation a atteint les 256000 personnes, dont la majorité (155000) s'est concentrée sur la période juillet-août, alors qu'on a recensé 61600 visiteurs entre janvier et juin et 42000 en septembre. Pour août 2018, avec 89514 visiteurs, la fréquentation moyenne par jour était de 2890 personnes (avec un maximum atteint de 4750 personnes et il est estimé qu'au plus fort d'une journée d'août ce sont, en moyenne, 2000 personnes qui étaient présentes sur l'île au même moment (avec un pic atteignant 3325 personnes).

Par ailleurs, toujours pour août, un comptage précis sur les plages de Lavezzu a permis de dénombrer, lors d'un début d'après-midi de forte fréquentation, jusqu'à environ 1800 personnes sur les plages (pour une superficie totale de 93140 m<sup>2</sup> de plages), 900 sur les bateaux et 600 sur les sentiers. L'intérêt des touristes pour l'île apparaît donc comme essentiellement d'ordre balnéaire. Au temps pour l'attrait de l'aspect «patrimoine environnemental». ■

\*Docteur d'Etat en géographie et maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille, le Pr Richez est l'auteur de plusieurs articles ou ouvrages ayant trait aux politiques d'aménagement en milieu méditerranéen et aux enjeux de la préservation de l'environnement en regard du développement du tourisme dans les grandes îles méditerranéennes et sur leurs aires protégées.



rieures à 20 mètres de long. Mais ces grands bateaux se sont reportés sur d'autres secteurs de l'archipel où sont alors atteints des pics de plus de 180 bateaux par jour alors que la limite maximale raisonnable est évaluée à 150 unités. Or, en fonction des conditions de mer, le mouillage des grandes unités peut avoir des répercussions sur la santé des prairies sous-marines: «*le mouillage d'une grande unité est susceptible de dévaster 100 m<sup>2</sup> d'herbier de posidonies*» indiquait Jean-Michel Culioli. Une destruction d'autant plus grave que l'herbier ne repousse que très lentement. «*L'objectif, avec l'OEC, est d'aller vers une interdiction de mouillage dans les zones dégradées, comme à Balistra ou sous les falaises, et la mise en place de corps-morts dignes de ce nom*» expliquait Jean-Charles Orsucci.

Du côté des bateliers, invités à sensibiliser et responsabiliser davantage leur clientèle, Paul Rocca, gérant de la Société de promenade en mer de Bonifacio (SPMB) rappelant que la profession avait «*toujours collaboré*» avec la réserve et ses gestionnaires, affirmait vouloir poursuivre dans cette voie et annonçait son intention de faire évoluer sa flotte en se dotant de «*bateaux moins polluants*» grâce à une propulsion hybride.

Le programme de canalisation du public dès son débarquement sur l'île a d'ores et déjà débuté et devrait être en grande partie opéra-

tionnel dès le début de ce mois de mai.

Ce qui se met en place en matière de gestion sur Lavezzu n'est cela dit que le début d'une politique que François Sargentini entend étendre à tous les sites naturels sensibles de Corse. «*Nous aurons la même démarche à Scandola, dès que sa gestion sera transférée à l'office. Il faut, dit-il, changer de braquet pour ce qui est de l'organisation de la visite de nos sites qui, souvent, sont totalement ouverts - je pense notamment aux lacs et aux pozzine - et faire en sorte que les gens qui viennent les visiter ne soient pas lâchés sans surveillance. Il faut une présence accrue de nos agents sur les sites, que ce soit aux Lavezzi, sur le GR 20 - une action concernant la montagne est d'ailleurs prévue en mai. Et pour être efficace, il faut procéder à un comptage le plus précis possible de la fréquentation sur chaque site. La question environnementale est une question fondamentale pour notre développement économique. Il y a un grand saut qualitatif à faire pour passer un cap de professionnalisation et construire une démarche commune, un projet commun dans lequel tout le monde prend ses responsabilités*». ■

**Elisabeth MILLELIRI**

\* Lettre ouverte de l'association adressée le 5 février au président et aux membres du Conseil exécutif de Corse

# QUAND LA MER MONTE...

**D'ici la fin de ce siècle, l'élévation du niveau des eaux en Méditerranée pourrait avoir de sérieuses répercussions sur le littoral italien et, de ce fait, sur toute l'économie liée aux différentes activités maritimes. Selon une récente étude, la Sardaigne serait aux premières loges.**



**F**avoriser la prise de conscience sur les risques liés à l'élévation du niveau de la mer Méditerranée auprès des entreprises dont l'activité se situe sur les zones côtières ou est en relation étroite avec la mer, le tourisme balnéaire ou le nautisme... C'est l'objectif affiché d'une initiative associant l'Enea, agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique soutenable, et la confédération des entreprises et travailleurs indépendants Confcommercio qui s'est traduite par l'organisation à la mi-février à Rome d'un colloque consacré à l'économie maritime face aux conséquences du changement climatique. À cette occasion, l'Enea a présenté une étude relative aux risques de submersion auxquels seront exposés plusieurs ports et plages d'Italie lors des décennies à venir. Ses conclusions sont tout sauf optimistes: «le niveau de la Méditerranée augmente très rapidement du fait du réchauffement climatique. À l'horizon 2100, des milliers de kilomètres carrés de surfaces côtières italiennes risquent fort d'être submergées par la mer, en tout cas si rien n'est fait pour mettre en place des mesures de prévention, d'atténuation et d'adaptation». Selon les projections de l'Enea, l'élévation du niveau de la mer sur les côtes italiennes d'ici la fin du siècle est estimée entre 0,94 et 1,035 m si on tient compte d'une hypothèse basse, mais pourrait atteindre 1,31 voire 1,4 m. Ce scénario concerne plus de 5600 km<sup>2</sup> pour plus de 385 km de côtes. Des prévisions qui ne font que confirmer celles, communiquées en 2017, par les géomorphologues du Groupe de recherche sur la morphodynamique côtière qui déjà évoquait un risque croissant de submersions mais aussi la formation possible de tsunamis, les régions les plus susceptibles d'y être exposées étant la Sicile et les Pouilles. À l'époque, les géomorphologues estimaient que 33 zones italiennes étaient plus particulièrement vulnérables. Cette fois, en revanche, l'Enea, en a identifié 40, et parmi les 14 ayant déjà fait l'objet d'analyses plus approfondies, figurent plusieurs zones littorales sardes. C'est notamment le cas pour Cagliari, Oristano, une partie d'Alghero, Orosei, certaines zones de Sassari et d'Olbia. Au vu

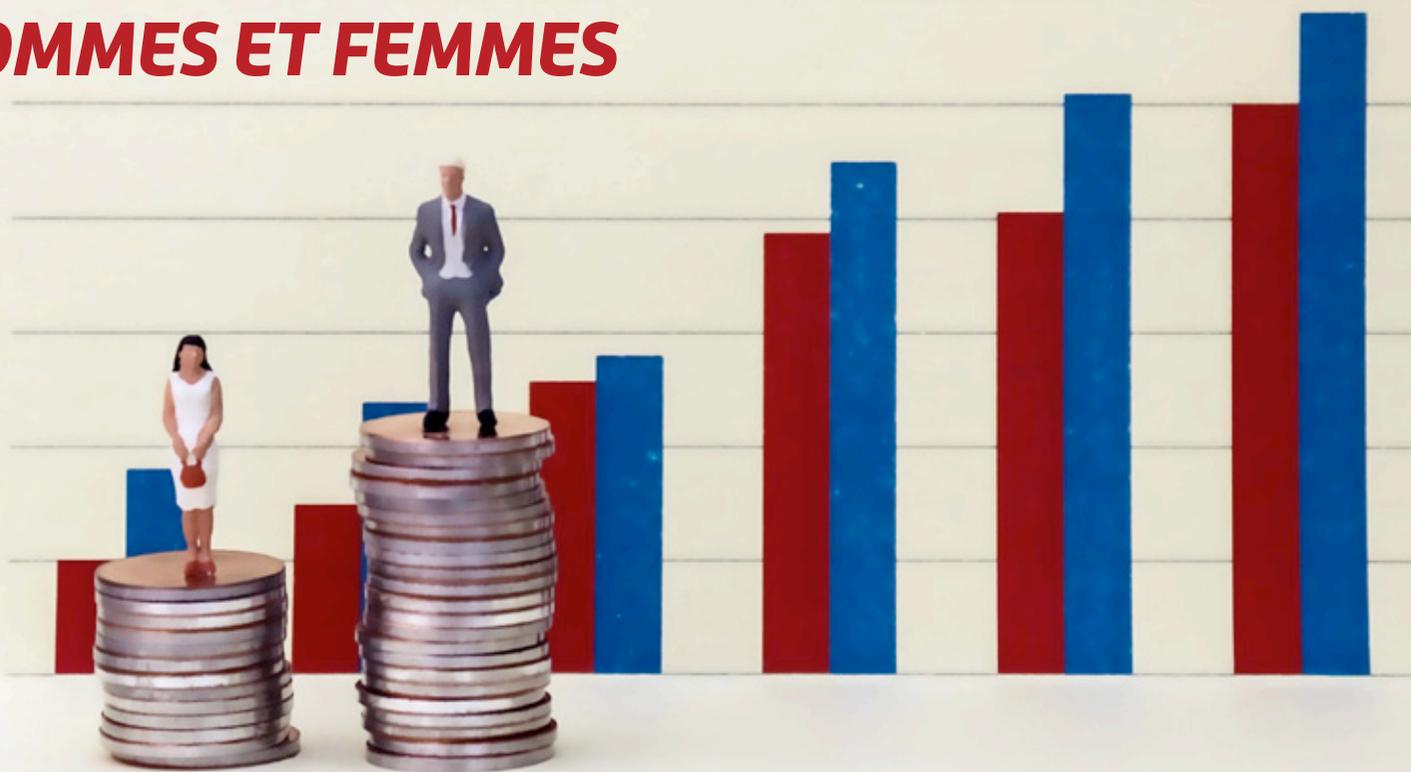
des cartes et des études déjà menées sur les aires menacées, tant dans les années précédentes que dans le travail dernièrement présenté par l'Enea, on constate que la Corse, si elle n'entre pas dans le champ de cette étude italienne, se trouve au beau milieu d'une zone exposée aux aléas et pourrait avoir sa part de dégâts.

L'Enea s'est également penchée sur les impacts à attendre sur les ports, où le niveau devrait augmenter d'environ un mètre dans la plupart des cas. Toutefois, précise l'étude, il faudrait tenir compte également d'une amplification de l'élévation, du fait d'ondes de tempête. L'Enea entend établir à brève échéance une carte des risques détaillée pour chaque port, afin de permettre d'identifier les actions ou interventions à mettre en œuvre pour parer ou limiter ces risques et protéger les infrastructures et les activités qui y sont liées; de même elle poursuivra la réalisation d'une cartographie détaillée des risques pour l'ensemble des 40 zones côtières identifiées comme menacées et qui concentrent une forte activité touristique : entre pêche, transport, construction navale et tourisme la «blue economy» représente pour l'Italie quelque 880 000 salariés pour 200 000 entreprises et une valeur ajoutée produite estimée 130 Md€ par an. En marge de la présentation de cette étude, quelques jours plus tard, les délégués pour la Sardaigne des organisations WWF et Italia nostra [association pour la défense du patrimoine historique, artistique et environnemental] ont interpellé les candidats à l'élection régionale du 24 février. Posant pour leur part le constat que lors des 50 dernières années «le changement climatique s'est déjà traduit dans l'île par une forte érosion et la perte d'environ 36% du total des superficies de plages sur 165 km de côtes sableuses», et soulignant que, pour autant, la bétonisation et la fragilisation du littoral sarde avait pu se poursuivre grâce notamment à des systèmes de dérogation, ils ont demandé aux candidats à la présidence de la Région de prendre un engagement ferme. Non seulement pour «un développement soutenable et durable mais aussi pour une stratégie d'adaptation au changement climatique».

Elisabeth MILLELIRI

Sources : Sardinia Post, Calabria news, Confcommercio

# IMPOSER PAR LA LOI L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES



**Près d'un demi-siècle après la loi sur l'égalité professionnelle, les femmes sont toujours moins bien payées que les hommes.**

**Pour changer la donne, l'État a imposé aux entreprises de calculer cet écart et de le corriger. «À travail égal, salaire égal», voilà un principe inscrit dans la loi française depuis 1972 et qui n'est toujours pas une réalité aujourd'hui.**

**D'**après le gouvernement, les hommes sont en moyenne payés 9% de plus que les femmes, pour un travail identique, tandis que l'écart salarial grimpe à 25 % sur l'ensemble de la carrière. En pratique, cela revient à dire que les actives ont travaillé gratuitement entre le 6 novembre et le 31 décembre 2018, selon les calculs du collectif féministe Les Glorieuses. Puisque les mauvaises habitudes ont la vie dure, l'État a donc décidé de prendre de nouvelles mesures pour impulser le changement.

C'en est fini de compter sur la seule bonne volonté des employeurs: la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 leur serre carrément la bride en imposant aux sociétés d'au moins 50 salariés de mettre en place un «index égalité femmes-hommes». Détaillé à travers un décret paru le 9 janvier 2019, cet instrument de mesure permet d'évaluer les pratiques d'une société sur 100 points, le minimum à atteindre étant de 75. Le calcul prend en compte entre quatre et cinq indicateurs selon la taille de l'entreprise: l'écart de rémunération entre femmes et hommes, l'écart de répartition des augmentations individuelles, le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations et, s'il y a plus de 250 salariés, l'écart de répartition des promotions.

Côté calendrier, cet index sera obligatoire dans les entreprises d'au moins 1000 salariés dès le 1<sup>er</sup> mars 2019, puis le 1<sup>er</sup> septembre pour celles d'au moins 250 employés, tandis que les PME de 50 salariés et plus auront jusqu'à mars 2020 pour le mettre en place. Une fois ce délai d'adaptation passé, toutes ces sociétés devront chaque année, avant le 1<sup>er</sup> mars, rendre publique la note globale issue de ce

calcul. Outre une mention sur leur site internet, elles devront en informer leur comité social et économique (CSE) ainsi que l'inspection du travail.

Pour quelles conséquences? Financières pardi! La grande nouveauté est en effet qu'on passe d'une obligation de moyens à une obligation de résultat. Toute entreprise qui obtiendra moins de 75 points à son index d'égalité devra s'employer à corriger le tir dans les trois ans suivants. Quant à celles qui ne réduiraient pas les écarts salariaux dans le délai imparti ou qui ne publieraient pas leur note globale, elles s'exposeront à une pénalité financière pouvant atteindre jusqu'à 1% de leur masse salariale.

Pour faire respecter cette mesure, le gouvernement a d'ailleurs prévu de renforcer les contrôles de l'inspection du travail qui devraient passer d'un peu moins de 2000 par an à plus de 7000.

Si la mise en place de l'index d'égalité est la mesure phare de la loi du 5 septembre 2018, ce texte a pris d'autres dispositions pour imposer l'égalité salariale entre les sexes:

- une formation identique: 80% des salariés à temps partiel sont des femmes. Pour ne pas les pénaliser, le législateur leur a donné les mêmes droits à la formation qu'un temps plein. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, leur compte personnel de formation (CPF) est donc alimenté à hauteur de 500€ par an, dans la limite de 5000€.
- un référent contre les violences: le comité social et économique (CSE) de chaque entreprise doit dorénavant désigner un référent dédié à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Un référent en ressources humaines sera en outre nommé dans les entreprises de plus de 250 salariés. ■ Julie POLIZZI



# LA PRIME D'ACTIVITÉ, UNE AIDE POUR DES MILLIONS DE TRAVAILLEURS

**Complément de revenus précieux pour les actifs modestes, la prime d'activité a été étendue au 1er janvier 2019.**

**Un million de familles vont s'ajouter aux 2,8 millions de ménages qui en profitaient déjà.**

**La prime d'activité apporte un complément de revenus appréciable à des millions de travailleurs.**

**Et justement, son champ d'application a récemment été élargi.**

**Comment la percevoir? Sous quelles conditions? On fait le point.**

Instaurée en 2016 en remplacement de la prime pour l'emploi (PPE) et du RSA «activité», la prime d'activité vise à soutenir le pouvoir d'achat des actifs aux ressources modestes et à les inciter à exercer ou à reprendre un emploi.

Pour y prétendre, il faut avoir plus de 18 ans et être inséré dans la vie professionnelle. Sont concernés, sous condition de rémunération, les salariés et fonctionnaires mais aussi les travailleurs indépendants (selon leur chiffre d'affaires) et les stagiaires et apprentis (si leur revenu mensuel est supérieur à 932,29€).

Au départ plus restrictive que les dispositifs qu'elle remplaçait, cette prime a bénéficié de plusieurs assouplissements afin d'élargir le champ des allocataires. Or, une nouvelle revalorisation s'applique depuis le 1er janvier 2019! Auparavant, une personne seule et sans enfant devait gagner moins de 1565€ nets par mois pour avoir droit à ce coup de pouce. Désormais, il est possible d'en profiter jusqu'à 1787€ de revenus nets mensuels.

Alors que 2,8 millions de ménages bénéficiaient déjà de la prime d'activité en 2018 selon les chiffres de la Caisse nationale des allocations familiales, cette extension du dispositif devrait permettre à un million de foyers supplémentaires de la toucher.

En pratique, cette somme est versée de façon mensuelle par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et calculée pour trois mois consécutifs avec des droits dits «figés». Chaque trimestre, il faut donc à nouveau déclarer l'ensemble de ses ressources pour éventuellement réévaluer son montant. Sont pris en compte dans l'équation: vos salaires et les aides sociales (allocations logement, prestations familiales, handicap, prime d'invalidité, etc.).

Dès lors, la prime correspond à un forfait fixe – 551,51€ en vertu du décret du 3 octobre 2018 –, diminué des ressources du ménage. Néanmoins, le montant du forfait peut être majoré en fonction de la composition du foyer (50 % pour une personne supplémentaire, 30 % ensuite et 40 % au-delà de la 3<sup>e</sup> s'il y a plus de deux enfants) mais aussi grâce à une bonification individuelle dépendant de vos revenus professionnels.

Pour avoir un ordre d'idée, cette enveloppe atteignait 155€ mensuels en moyenne en mars 2018, d'après le rapport de la Caisse nationale. Un montant à revoir à la hausse puisqu'une revalorisation d'un maximum de 90€ s'applique depuis le 1er janvier 2019 à la bonification individuelle des travailleurs gagnant entre 0,5 smic et un smic. ■ **Julie POLIZZI**

## Comment profiter de la revalorisation de la prime d'activité? Tout dépend de votre situation:

• **vous êtes déjà bénéficiaire: vous n'avez aucune nouvelle démarche à faire. Il vous suffit de déclarer chaque trimestre vos revenus dans votre espace personnel sur la Caf.fr. La majoration de votre aide est appliquée depuis le 5 février.**

• **vous n'êtes pas encore bénéficiaire: avec l'élargissement du champ d'application de la prime d'activité, un million de ménages non-allocataires se retrouvent éligibles à ce dispositif. Faites donc le test en ligne en utilisant le simulateur disponible sur la Caf.fr. Si le résultat est positif, vous devrez ensuite effectuer votre demande sur la plateforme.**

À noter: un simulateur est aussi disponible sur le site de la MSA.fr pour les travailleurs agricoles.



Photo Citypress DR

# LA FORMATION DE NOTAIRE SE RÉINVENTE



Photo DR

**La profession notariale a connu de profonds changements au cours des deux dernières années. Après la réforme sur la liberté d'installation, c'est tout le cursus de formation qui est aujourd'hui remodelé. Garant de l'authentification des actes et contrats qui régissent notre quotidien, le notaire est un officier public ministériel incontournable en France. Mais alors que ce statut si particulier est toujours régi par une ordonnance de 1945, le législateur a récemment fait évoluer les conditions d'accès et d'exercice de la profession.**

**T**out candidat qui entend s'orienter vers le notariat doit tout d'abord suivre des études supérieures de droit dans l'une des universités proposant une spécialisation dans ce domaine.

Une fois son master 1 en poche (obtenu à bac +4), l'étudiant a deux possibilités. Première option: il passe un master 2 spécialisé en droit notarial puis enchaîne avec deux années de stage rémunéré en alternance au sein d'un office. Attention, il faut que la faculté propose ce type de convention.

Autre option: la voie professionnelle. L'obtention d'un master 2 en droit permet de se présenter à l'examen d'entrée dans l'une des antennes du nouvel Institut national des formations notariales (les anciens centres de formation professionnelle notariale ou CFPN) qui délivrent le diplôme en un an. Mais cela ne vous permettra pas d'échapper aux deux années de stage obligatoire en office!

InterTitre Vers une voie uniformisée

À peine ce cursus présenté, il faut pourtant préciser qu'il est en train d'être remanié! Tout en délivrant un diplôme de notaire unique, les centres professionnels manquaient en effet d'uniformité puisqu'ils n'impliquaient pas forcément les mêmes cours ni le même nombre d'heures d'enseignement.

Un décret du 25 juillet 2018 a donc fondu tous les CFPN ainsi que les Instituts des métiers du notariat (formant les collaborateurs des notaires) au sein d'un nouvel organisme: l'Institut national des formations notariales (INFN). En place depuis le 1<sup>er</sup> octobre et sous contrôle de garde des Sceaux, cet établissement d'utilité publique a désormais

la lourde tâche de coordonner et d'uniformiser les actions de formation de l'ensemble des centres, tout en gérant leurs relations avec les universités.

La réforme en cours va d'ailleurs bien au-delà d'un changement de statut. Une unification des filières de formation (facultés et ex-CFPN) est prévue dans un second temps afin de proposer une voie d'accès unique et surtout plus complète aux fonctions notariales, en enseignant par exemple les aspects managériaux d'un office. Il faudra toutefois attendre 2020 pour qu'elle soit mise en place.

Après ses sept années d'études, le notaire fraîchement diplômé est le plus souvent embauché dans un office existant sous le statut de «notaire assistant». Il s'agit d'un poste intermédiaire après le stage obligatoire et avant la nomination de notaire en titre par le garde des Sceaux. Pour obtenir cette dernière, le professionnel doit au préalable négocier avec son patron pour passer notaire salarié ou associé, s'il prend des parts dans l'étude.

L'autre possibilité est de tenter sa chance comme notaire libéral. Mais hors de question de créer votre office comme bon vous semble! Auparavant, c'est un concours annuel qui déterminait leur obtention. La loi du 6 août 2015 lui a cependant substitué un tirage au sort effectué par zone. Sur les 36000 demandes déposées entre novembre 2016 et mars 2018, quelque 1650 nouveaux notaires libéraux ont ainsi été nommés, dont 90 % de primo-installants. Une nouvelle carte d'installation est en cours d'élaboration. ■ Julie POLIZZI

Savoir+: [www.bourse-emplois-notaires.fr](http://www.bourse-emplois-notaires.fr)

# LE SECTEUR DES KINÉSITHÉRAPEUTES EN PLEIN BOOM

**Entre 2000 et 2016, les effectifs de masseurs-kinésithérapeutes ont grimpé de 61 % ! Avec 85 000 professionnels sur le territoire, la profession connaît un engouement important. Envie de vous lancer ? On vous donne le mode d'emploi.**

**E**ntre des quotas revus à la hausse et le vieillissement de la population, le métier de masseur-kinésithérapeute est plus que jamais florissant. D'après les dernières données communiquées par Adeli, le répertoire national qui recense les professionnels de santé réglementés, on dénombrait 85 000 kinés de moins de 70 ans en France en 2016, soit une hausse de 61% en seize ans. Or, toujours selon ce fichier, en moyenne, 99% des diplômés d'État commencent à exercer l'année même de l'obtention de leur diplôme, contre 1% l'année suivante. Avec de telles perspectives d'emploi, on a envie de tenter l'aventure !

La formation de masseur-kinésithérapeute a été réformée en 2015. Après leur baccalauréat – scientifique de préférence –, les candidats doivent à présent effectuer une première année universitaire dans l'une des trois filières prescrites par le législateur. Environ 80% des étudiants optent pour la Paces, la première année commune aux études de santé, qui serait la voie de préparation la plus efficace selon le Conseil national de l'ordre. Mais ils peuvent également choisir d'effectuer un an en licence Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) – 15% choisissent cette alternative – ou en licence STS (science technologie et santé), pour 5%.

Au terme de cette mise en bouche, les candidats doivent ensuite intégrer l'un des instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) conventionnés avec des universités. Publics ou privés, ils sont près d'une cinquantaine en France. Mais attention, la sélection est drastique et les modalités dépendent de chaque établissement.

L'admission en IFMK est d'autant plus difficile qu'elle est soumise à des quotas régionaux définis chaque année par le ministère de la Santé. Et bien qu'ils aient été doublés en dix-sept ans – 1369 places

en 2000 contre 2756 en 2017 selon une étude de la Drees –, l'accès reste restreint. Ce qui incite d'ailleurs certains étudiants à aller passer leur diplôme dans un autre pays européen...

Pour les heureux élus en France, s'ensuivront quatre années d'études (contre seulement trois ans avant la réforme de 2015) partagées en deux cycles de deux ans. Il s'agit tout d'abord d'apprendre les fondamentaux, l'ingénierie de la kinésithérapie et d'acquérir des connaissances transversales du type anglais et méthodologie. Les deux dernières années consistent en un approfondissement de ces thèmes et en une préparation à l'exercice.

À noter: ces études peuvent coûter très cher. En fonction des établissements, les frais varient de quelques centaines d'euros à plus de 9000€ l'année!

Une fois diplômés et inscrits à l'Ordre national des kinésithérapeutes, les professionnels peuvent choisir de devenir salarié à l'hôpital, en maison de retraite, en centre de rééducation ou encore dans un établissement thermal. Près de 80% optent toutefois pour un exercice libéral, en ouvrant un cabinet individuel ou en se regroupant avec d'autres praticiens.

Œuvrant à la rééducation des patients de tous âges atteints de troubles du mouvement ou de la motricité et autres déficiences ou altérations des capacités fonctionnelles, le kiné a un large champ d'action: depuis les maladies neurologiques jusqu'aux traumatismes en passant par l'incontinence, le traitement des affections respiratoires ou la rééducation pédiatrique. ■ **Julie POLIZZI**

**Savoir+:** site web de l'Ordre national des masseurs-kinésithérapeutes: [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)



## L'art postal : cachet de la poste faisant foi

Imitation ? Contrefaçon ? Il se dit certes qu'un artiste fauché eut un jour l'idée de réaliser lui-même le timbre dont il avait besoin pour expédier un courrier, que la lettre arriva à destination et que de cette expérience naquit un courant artistique, un art postal. Ce qui est certain, c'est que le « faux timbre d'artiste », c'est bien plus qu'une affaire de nécessité faisant loi, c'est une question de création qui doit tenir compte d'un certain nombre de contraintes. Pour se réclamer de « l'art postal », il ne suffit pas de créer un timbre ou une planche de timbres. Quelle que soit la beauté ou l'originalité de la vignette créée, elle ne sera jamais rien d'autre qu'une simple vignette si elle ne voyage pas. Un « faux timbre d'artiste » digne de ce nom doit donc être apposé sur une enveloppe laquelle, adressée à un véritable destinataire, sera confiée aux bons soins de la Poste. Le courrier devra donc avoir été bel et bien délivré et le timbre devra porter le cachet de la Poste : c'est cette oblitération par les services postaux qui consacre le faux timbre comme une œuvre relevant de l'art postal. Mais tout de même... n'est-ce pas un peu une supercherie, une fraude, tout ça ? Pas vraiment. Du moins ça n'en est pas dans la mesure où le but du créateur n'est absolument pas d'imiter des timbres officiels ayant cours, ni de duper d'éventuels acheteurs ou de ne pas s'acquitter du prix d'un timbre pour le plaisir de gruger l'administration. Créer un faux timbre qui se revendique ouvertement comme tel, le coller sur une enveloppe et poster le tout, c'est un pari artistique. C'est aussi s'en remettre un peu à la chance ou à l'humour et la bienveillance de l'administration postale et de ses représentants. Il existe d'ailleurs, depuis une dizaine d'années, une Journée mondiale du faux timbre d'artiste : à une date bien précise, les artistes sont invités à expédier une enveloppe portant un pseudo-timbre de leur création. La Poste est tenue informée de l'organisation de cette manifestation, et ses services jouent plus ou moins le jeu : à en juger par les expériences diverses des participants, certains centres délivrent sans se faire prier le fameux cachet qui va « authentifier » l'œuvre, d'autres consigneront les lettres ainsi affranchies et exigeront, pour les délivrer dûment tamponnées, que le destinataire s'acquitte de quelques frais. Reste que, globalement, le « faux timbre d'artiste » a, au fil du temps, acquis quelques lettres de noblesse. Le musée de l'Alta Rocca consacre une exposition temporaire à ces « chefs-d'œuvre miniatures » et propose « un parcours complètement timbré qui passe du vrai au faux, du faux au vrai » montrant comment l'expression « le cachet de la poste faisant foi » acquiert une nouvelle signification, dans le sens où ce cachet officialise, date et signe une création originale. Autour de cette exposition, le musée propose un atelier de création de timbres [pour tous les publics] s'inspirant de son fonds muséal.

Du 2 mars 2019 au 21 avril. Musée de l'Alta Rocca, Levie. ☎ 04 95 78 00 7



## Terez Montcalm

Chanteuse, guitariste, contrebassiste, auteure et compositrice québécoise, Terez Montcalm est née en 1963. Elle a découvert le chant à l'âge de 7 ans puis appris la guitare avec son frère, qui lui fait également découvrir le rock anglo-saxon, Elvis Presley et Jimi Hendrix, tandis que ses parents lui communiquent leur passion pour le jazz (notamment Billie Holiday) et la chanson française. Elle entame une carrière de chanteuse au début des années 1980 et sort en 1994 son premier album, *Risque*, dans lequel elle associe des reprises et ses propres compositions. C'est avec son cinquième album, *Connection*, sorti en 2009 qu'elle entreprend de conquérir le public français, faisant cette année-là, en matière de ventes jazz, la course en tête au côtés de Melody Gardot et Diana Krall. En 2015, elle s'offre le plaisir de réaliser un vieux projet : « faire un album de jazz en explorant le répertoire français ». Son prochain opus est attendu pour l'automne 2019. D'ici là, elle a entamé une tournée française pour présenter ses nouveaux titres, majoritairement des compositions conçues « sur mesures ».

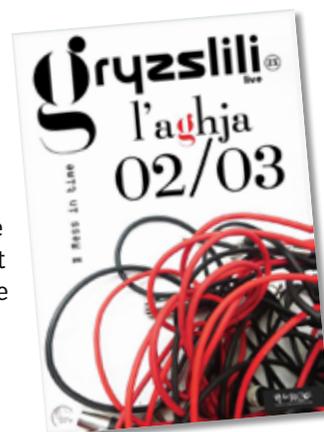
Le 27 février, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



## Mess in time

Gryzzlili est un collectif d'artistes créé en 2015. Il réunit des musiciens, des graphistes, des plasticiens et des techniciens autour de la création de spectacles ou d'événements pluridisciplinaires. Mess in time se définit comme « un time space opera » où le collectif explore la musique du XX<sup>e</sup> siècle en utilisant musique live, mise en scène, mapping vidéo, lumière et effets spéciaux pour raconter l'histoire folle de deux personnages perdus dans le temps.

Le 2 mars, 21h. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 05 95 20 41 15 & www.aghja.com





CONTEMPORAINS & ATYPIQUES  
**300 MODÈLES**  
TROUVEZ LE VOTRE

CONFIGUREZ VOTRE PISCINE EN LIGNE

[www.corsepiscine.com](http://www.corsepiscine.com)

06 43 73 07 40

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES, ICN A CONFIE LA REGIE DE SA PUBLICITE COMMERCIALE A CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RESERVEREZ A STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

**CORSE REGIPUB SAS M. STÉPHANE BRUNEL**

TÉL. 0612 03 52 77

mail: [brunel.stephane@yahoo.fr](mailto:brunel.stephane@yahoo.fr)



## TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés

DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE  
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable.  
Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également  
nos gammes  
"Corse" & "Sélection"



[idealfrais-corse@wanadoo.fr](mailto:idealfrais-corse@wanadoo.fr) - Fax : 04 95 10 04 33  
Immeuble Pazzo di Borgo  
Entrée A Chemin de Loretto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

# Les Rendez-vous du Numérique

**Créateurs, dirigeants de TPE ou PME, professionnels du tourisme, ces rendez-vous sont faits pour vous !**

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, avec le soutien de l'Adec, vous accompagne dans vos projets numériques au travers d'un dispositif complet :

## 2 ateliers interactifs

- > Réalisez le cahier des charges pour la création de votre site internet.
- > Comment accroître la performance de son site et générer du trafic ?

**Ajaccio**

**11 et 18 février**

**9h30 - 12h  
Palais des  
Congrès**

**Porto  
Vecchio**

**11 et 18 mars**

**9h30 - 12h  
Gare  
maritime**

## Diagnostics personnalisés

Faites le point sur vos outils numériques, développez vos projets et bénéficiez d'un regard expert et objectif sur vos pratiques.



Inscriptions et informations  
sur les modalités de  
participation auprès de votre référent :  
Julie Fernandez - 04 95 51 55 55  
[julie.fernandez@sudcorse.cci.fr](mailto:julie.fernandez@sudcorse.cci.fr)

